

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)

Mercredi 12 Mars 2025

Date de la convocation

6 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

Présents : BAAZIZ Lahcène, BOTT Michaële, GILLET Elisa, JULLE Corinne, LESOURD Michelle, MOSTARDI Martine, PARISOT Marie-Béatrix, PERO Christian, PICON Pierre, VILLENEUVE Claire, VIOLETTE Martine

Excusés : SOUQUET Martine, BEAUVAIS Isabelle, BONNEMAIN Jean-Michel, DOAT Bernard

Absents : LAFON Delphine, MONTELS Marie

N° 025 / 006

OBJET DE DELIBERATION : Tickets Restaurants 2025

Madame la Présidente du CCAS propose à l'assemblée délibérante d'attribuer, pour l'année 2024, à chaque agent ayant plus de 3 mois d'ancienneté au 01/01/2025, un montant de tickets restaurant de :

- **375 euros**, soit 75 tickets de 5 euros pour un agent à temps plein et pour un temps non complet supérieur ou égal à 50 %
- **250 euros** soit 50 tickets de 5 euros pour un agent à temps non complet inférieur à 50 %.

Il ne sera pas attribué de tickets restaurant aux emplois saisonniers ou occasionnels.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le montant de la participation des agents pour ces tickets restaurant de la manière suivante :

Rémunération nette imposable de l'agent	% part patronale	% part agent
≤1500 euros	60%	40%
1500 euros ≤ R ≤ 2000 euros	55 %	45 %
≥ 2000 euros	50 %	50 %

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, unanimement,

APPROUVE les montants des participations aux tickets restaurants tels qu'énoncés ci-dessus,

VOTE à l'unanimité l'attribution des tickets restaurants dans les conditions précisées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente du CCAS de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.**

**La Présidente du CCAS,
Martine SOUQUET**

**Transmis en Préfecture
Le 13 Mars 2025**